

L'Ajournement

le taux de criminalité de moitié, on le considérerait comme un héros. Au lieu de cela, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prétend que 3,500 vies n'ont pas d'importance et qu'on ne doit donc rien faire pour les sauver. Selon lui, je m'attarde aux apparences et lui à la réalité. Cependant, il ne s'attaque pas du tout au problème. Il prononce de temps à autre un discours bien intentionné. Il dit que ce problème le préoccupe, mais il ne prend aucune mesure.

Les mesures qui ont été prises l'ont été par Air Canada, par exemple, mais non à cause d'une loi. Bien sûr, aucune mesure n'a été prise par les autres compagnies aériennes, sans parler des compagnies d'autobus ou des sociétés ferroviaires. Le Conseil du Trésor résiste encore aux fonctionnaires qui réclame un milieu de travail sans fumée. Le gouvernement n'a rien fait pour réduire le tabagisme. Au contraire, il encourage encore l'usage de la cigarette. Il en permet toujours la publicité et le contribuable subventionne encore ces réclames publicitaires.

Les compagnies doivent faire de la publicité parce qu'elles perdent des clients. Trente-cinq mille fumeurs meurent chaque année. D'aucuns sont assez intelligents et tenaces pour cesser de fumer, de sorte que les compagnies doivent chercher de nouveaux clients et elles s'en prennent aux femmes et aux enfants. Les fabricants de cigarettes le font avec énormément d'efficacité. Trente-neuf p. 100 des jeunes canadiennes âgées de 12 à 19 ans fument quotidiennement. Quarante-neuf p. 100 des jeunes femmes âgées de 20 à 29 ans fument également tous les jours et n'oublions pas que c'est l'âge où la majorité des femmes ont des enfants. Cela veut dire que les femmes font du tort à leur propre santé et à celle de leur nouveau-né.

La publicité est axée sur les femmes et les enfants et elle donne d'excellents résultats. Les fabricants de cigarettes s'attaquent aux gens en proposant des rabais, ce qui s'est également produit dans d'autres pays où il n'y a eu que des interdictions partielles. Par exemple, l'interdiction de la publicité pour la cigarette à la télévision, en Grande-Bretagne, a été suivie de grosses campagnes publicitaires qui ont été très efficaces.

Que veut dire le ministre lorsqu'il déclare qu'il va en discuter avec les fabricants de cigarettes? Que veut-il dire vraiment? Il parle d'inciter les fabricants de cigarettes à mieux avertir les consommateurs du danger. Il veut qu'elles nous donnent un avertissement plus visible et plus direct que la petite phrase d'un pouce de hauteur qu'on a beaucoup de mal à distinguer sur les énormes affiches.

Ne nous leurrions pas, les fabricants de cigarettes ne donneront jamais d'avertissement vraiment efficace, car cela aurait des conséquences dont elles ne veulent pas. Si l'avertissement était vraiment efficace, elles ne feraient aucune publicité alors que leur budget publicitaire dépasse 100 millions par an. Elles vont sans doute améliorer légèrement l'avertissement, mais rien de plus. Cela ne dissuadera pas les gens de fumer. Elles ne cesseront pas d'associer la cigarette à un certain mode de vie, au deltaplane et à toutes sortes d'événements culturels et sportifs.

Le ministre dit vouloir entreprendre une action globale. Or, un député n'a pas le droit d'interroger successivement cinq ministres pour savoir ce qu'ils feraient à ce propos. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Coté) doit nous dire s'il fera relever la cigarette et les produits du tabac de la Loi sur les produits dangereux comme l'ont exigé les médecins

qui font partie du groupe *Physicians for a Smoke Free Canada*. Nous n'avons pas encore obtenu de réponse de lui, mais ce serait une mesure efficace. Il y a aussi bien d'autres choses à faire sur ce chapitre. Le ministère du Travail du Canada devrait prévoir des mesures de protection dans le Code canadien du travail et il nous faudrait aussi adopter une mesure interdisant la publicité concernant le tabac.

J'exhorte le secrétaire parlementaire à me donner des détails, quand elle prendra la parole aujourd'hui, je la mets même au défi de nous exposer le plan d'action du gouvernement. Les beaux discours ne suffisent plus. Qu'on cesse de nous reprocher de ne pas comprendre le magnifique programme du gouvernement. S'il est vrai qu'il en possède un, qu'on nous l'expose en détail. Qu'on nous révèle ses intentions à propos des femmes et des enfants, des travailleurs, du public, des usagers des transports en commun et des employés sur leur lieu de travail. Voyons de quelle manière on entend protéger les Canadiens du plus grand risque qu'ils courent pour leur santé, risque qu'il est possible de prévenir.

• (1830)

[Français]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre à ma collègue et surtout à la demande présentée par les médecins pour un Canada sans fumée, pour que les produits de tabac soient ajoutés à la Partie II de l'Annexe de la loi sur les produits dangereux et qu'ils soient réglementés de la manière prévue par cette loi. Cette demande a été présentée au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Coté), et ce dernier y donnera suite dans le cadre de ses responsabilités. Sa réponse s'inscrira dans le cadre de l'approche globale que notre gouvernement a vis-à-vis du tabac, un problème qui recoupe de nombreux secteurs de compétence. A ce titre, le ministre des Finances (M. Wilson) est intervenu sur la taxation du tabac. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) met actuellement au point des programmes pour aider les producteurs qui abandonnent cette culture et les régions productrices de tabac à s'orienter vers d'autres exploitations. Ainsi en sera-t-il des autres ministres qui abordent le problème en respectant les limites de leur champ de compétence. Historiquement, il y a toujours eu des contradictions dans la politique fédérale sur le tabac. A l'heure actuelle, nous essayons de mettre en place une politique plus cohérente et plus axée sur la santé. Et à cette fin, nous n'hésitons pas à mettre tous les ministères à contribution.

Pour ce qui est du ministère de la Santé nationale, en particulier, la question de la publicité sur le tabac, il ne fait pas de doute que l'autoréglementation de cette forme de publicité par l'industrie du tabac doit être remise en question.

Le code volontaire actuellement en usage a été violé en de nombreuses circonstances, à de nombreuses reprises, et le caractère adéquat des ententes actuelles, ainsi que leur mise en application, donnent lieu à une insatisfaction générale.

C'est là la raison pour laquelle le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a accordé à l'industrie du tabac un délai s'étendant jusqu'à la fin juin pour présenter un projet visant à contrôler sa publicité et la promotion du tabac. Si un projet adéquat, susceptible de résoudre les problèmes immédiats et des plus importants de la publicité et de la promotion